

Département  
du BAS-RHIN

## COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de  
Conseillers élus

**29**

Conseillers  
en fonction

**29**

Conseillers  
présents

**22**

**D23 12 18-01**

Extrait du compte-rendu  
des délibérations du Conseil Municipal  
convoqué régulièrement le 8 décembre 2023

### Séance 18 décembre 2023

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 décembre 2023, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT– Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON – Caroline KIM

Etaient absents avec procuration

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Valérie MUSSO  
Lionel BRECKLE donne procuration à Guy JUNG  
Anne DEMELT donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL  
Denis SCHAEFFER donne procuration à Claudine WEBER  
Pierre SCHWARTZ donne procuration à Philippe PFRIMMER  
Monique SIFFERT donne procuration à Christophe CHARLIER  
Muriel UGUET donne procuration à Elisabeth HAMON

Secrétaire de séance : Valérie MUSSO

1) **Prolongation de la concession avec la SERS pour le lotissement « Aux Portes du Kochersberg »**

Par concession d'aménagement signée le 27 août 2008, la commune de Vendenheim a confié à la SERS la réalisation du lotissement « Aux Portes du Kochersberg ».

Cette concession d'aménagement a fait l'objet de 5 avenants successifs pour permettre des adaptations programmatiques, le report de l'échéance de la concession et le versement d'un acompte anticipé sur le résultat de l'opération.

L'échéance de la concession est fixée au 31 décembre 2023. Toutefois, l'opération ne pourra être achevée à ce terme du fait :

- d'une cession de terrain individuel avortée du fait des effets conjoncturels concernant le secteur immobilier ;
- des rétrocessions au bénéfice de l'Eurométropole et de la commune à finaliser et d'une cession foncière à régulariser auprès d'Electricité de Strasbourg.

Dans ces conditions, suite à échanges entre les parties ont convenu, de proroger une nouvelle fois la concession d'aménagement, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

En outre, constatant un excédent sur le résultat prévisionnel de l'opération, en sus de l'acompte précédemment prélevé, les parties ont convenu de la possibilité de procéder aux versements anticipés d'un ou plusieurs nouveaux acomptes.

A ce titre, les parties conviennent d'ores et déjà du prélèvement d'un nouvel acompte, à hauteur de 800 000 €, réparti pour moitié entre les parties (400 000 € au profit de la SERS, et 400 000 € au profit de la Commune de Vendenheim), dont le versement interviendra à compter de la signature du présent avenant et avant le 31 janvier 2024.

Ceci exposé, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°6 à la concession d'aménagement.

-----

VU la convention initiale portant concession d'aménagement signée le 27/08/2008 et ses avenant successifs,

VU le projet d'avenant n°6 à la concession d'aménagement,  
CONSIDERANT les propositions, acceptée par la Commune, d'un versement anticipé d'un acompte sur le résultat de l'opération et le report de l'échéance de la concession au 31 décembre 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention portant concession d'aménagement.

Vendenheim, le 19 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Valérie MUSSO

Philippe PFRIMMER